

CAHIER DES CHARGES BREVET D'ENCADRANT FEDERAL RANDONNEE

Présentation.

Le Brevet d'Encadrant Fédéral en Randonnée correspond, comme le BEF dans les autres disciplines, au deuxième niveau de diplôme de la FFRS. Il est spécifique à la randonnée. Ce diplôme est la reconnaissance fédérale d'une compétence d'encadrant en randonnée roller capable d'initier des pratiquants, de les accompagner, et de conduire des randonnées dans le respect de la sécurité et de la réglementation en vigueur. Le Brevet d'Encadrant Fédéral en Randonnée comprend deux échelons qui correspondent à deux niveaux de compétences à valider :

- Brevet d'Encadrant Fédéral 1^{er} échelon : l'encadrant accompagnateur, « escorteur ».
- Brevet d'Encadrant Fédéral 2^{ème} échelon : l'encadrant chef de projet, « organisateur ».

Attribution.

Toute action administrative et logistique est placée sous la responsabilité de la « **Commission Nationale de Randonnée** ». Toute action technique et pédagogique est placée sous l'autorité de la Direction Technique Nationale et de la Commission Enseignement de la FFRS.

1. CONDITIONS ET FORMALITES D'INSCRIPTION.

1. Etre titulaire de l'AFPS pour le BEF 1^{er} échelon.
2. Etre titulaire du BEF 1^{er} échelon et du BSR (Brevet de Sécurité Routière) pour le BEF 2^{ème} échelon. *Les titulaires du Permis de Conduire sont dispensés de l'obligation de BSR.*
3. Etre licencié(e) à la FFRS le jour du premier module de formation, **aucune dérogation ne sera acceptée.**
4. Etre âgé(e) de 18 ans le jour de la validation de l'UF5, **aucune dérogation ne sera acceptée.**
5. Fournir un dossier d'inscription au secrétariat de la CNR, au plus tard 2 mois avant le début de la formation, comprenant les éléments suivants.
 - La fiche d'inscription mentionnant :
 - l'état civil,
 - les renseignements concernant le club ou l'association,
 - une photo d'identité.
 - L'attestation du Président du club ou de l'association.
 - La photocopie de la licence de la saison en cours.
 - Le cas échéant la photocopie de l'AFPS, du diplôme du BIF (équivalence de l'UF1), du BEF 1^{er} échelon et du BSR.

2. DEROULEMENT ET NATURE DES EPREUVES.

BREVET D'ENCADRANT FEDERAL 1^{er} ECHELON.

UF1 : Epreuve de démonstration et de description des techniques fondamentales du randonneur.

(Durée 15 minutes).

L'épreuve porte sur la réalisation d'une démonstration pratique sur patins, suivie d'une description orale, de 3 éléments (tirés au sort) des techniques fondamentales du randonneur. En fonction de la prestation du candidat, **l'UF1** est acquise ou pas.

Les titulaires du BIF peuvent, à leur demande, être dispensés de cette épreuve.

UF2 : Epreuve orale sur les techniques fondamentales de l'encadreur.

(Durée 20 minutes).

L'oral porte sur les techniques d'assistance, de gestion et de communication de l'encadreur au cours d'une randonnée. Le candidat traite 2 questions tirées au sort.

(Préparation 10 minutes - exposé 10 minutes).

En fonction de la prestation du candidat, **l'UF2** est acquise ou pas.

UF3 : Epreuve pédagogique d'apprentissage des techniques fondamentales du randonneur.

(Durée 60 minutes).

L'épreuve porte sur la présentation et la conduite d'une séquence d'apprentissage.

Le candidat tire au sort 2 éléments des techniques fondamentales en randonnée. Il dispose de 30 minutes pour préparer une séquence visant à l'apprentissage ou au perfectionnement de ces éléments techniques pour un groupe de randonneurs. Il conduit ensuite 20 minutes d'entraînement. Il participe enfin à un entretien de 10 minutes mené par le jury.

L'épreuve comporte donc 3 temps.

1. La préparation écrite (durée 30 minutes) de la séquence d'apprentissage.

2. La conduite de la séquence d'apprentissage (durée 20 minutes).

3. L'entretien avec le jury (durée 10 minutes).

En fonction de la prestation du candidat, **l'UF3** est acquise ou pas.

UF4 : Epreuve écrite de réglementation technique sur le code de la route, les aspects législatifs et réglementaires des déplacements en roller et la sécurité des randonneurs.

(Durée 30 minutes).

Le candidat répond à un questionnaire de **40 questions** à choix multiples (QCM), selon un barème fixé à l'avance.

- Bonne réponse : 1 point.
- Pas de réponse : 0 point.
- Mauvaise réponse : - 1 point.

L'épreuve est réussie et **l'UF4** acquise à partir de 20 points.

UF5 : Epreuve pratique d'encadrement d'une randonnée.

(Durée 130 minutes).

L'épreuve porte sur l'encadrement d'une randonnée, d'environ 2 heures, dans laquelle le candidat est évalué sur les différents postes, positionnement et rôles à tenir.

Il participe ensuite à un entretien de 10 minutes mené par le jury.

L'épreuve comporte donc 2 temps.

1. La réalisation de la randonnée (durée 120 minutes).
2. L'entretien avec le jury (durée 10 minutes).

En fonction de la prestation du candidat, l'UF5 est acquise ou pas.

BREVET D'ENCADRANT FEDERAL 2^{ème} ECHELON

UF6 : Epreuve écrite sur les différents aspects réglementaires et organisationnels et sur les cahiers des charges des manifestations randonnée roller.

(Durée 30 minutes).

L'épreuve porte sur un sujet relatif aux aspects réglementaires et organisationnels et aux cahiers des charges régissant les différentes manifestations randonnée roller.

En fonction de la prestation, l'UF6 est acquise ou pas.

UF7 : Epreuve de préparation d'une randonnée.

(Durée 50 minutes).

L'épreuve porte sur la préparation des différents paramètres nécessaires à l'organisation d'une randonnée, sur l'organisation et la gestion de l'équipe d'encadrement, ainsi que la mise en œuvre finale de la randonnée proprement dite.

L'épreuve comporte donc 3 temps.

1. La lecture de carte et la préparation du road-book (durée 20 minutes).
2. Le briefing* (10mn) et le débriefing* (10mn) de l'équipe d'encadrement (durée 20 minutes).
3. L'entretien avec le jury (durée 10 minutes).

La conduite partielle ou totale d'une randonnée peut s'envisager.

En fonction de la prestation du candidat, l'UF7 est acquise ou pas.

(* Simulation en jeu de rôles.)

UF8 : Epreuve de dossier.

(Durée 30 minutes).

L'épreuve porte sur la présentation d'un dossier d'une quinzaine de pages faisant apparaître l'expérience du candidat comme organisateur et chef de projet de randonnées.

Ce dossier porte sur le rapport détaillé de l'organisation d'une randonnée ou d'un cycle de randonnées. Il aborde l'ensemble des questions administratives, financières, techniques et pédagogiques nécessaires à la manifestation que le candidat a réellement menée ou à laquelle il a été effectivement associé.

Ce dossier comprend :

1. La présentation du rapport de la manifestation considérée (10 pages).
2. Le rapport d'activités du club ou de l'association (2 pages).
3. 3 fiches de présentation de 3 randonnées différentes organisées par le candidat dans son club ou dans son association.

L'épreuve comporte 2 temps : **15 minutes** de présentation du rapport 1 (manifestation randonnée) par le candidat et **15 minutes** d'entretien avec le jury.

En fonction de la prestation du candidat, **l'UF8** est acquise ou pas.

Le candidat doit obligatoirement envoyer son dossier en deux exemplaires au secrétariat de la Commission Nationale de Randonnée **1 mois avant la date du module 5.**

3. ADMISSION.

Il n'y pas de notation par point. Les UF sont acquises ou pas.

Un livret personnel de formation (délivré à l'inscription) est apporté par le candidat à chaque module. Au cours des différentes étapes, l'examineur valide chaque UF acquise en signant le livret. En cas de réussite, l'octroi du diplôme est officialisé par l'apposition de la vignette BREVET D'ENCADRANT FEDERAL RANDONNEE 1^{er} échelon ou 2^{ème} échelon et du tampon de la Commission Enseignement de la FFRS.

Sont déclarés titulaires du Brevet d'Encadrant Fédéral 1^{er} échelon, les candidats ayant validé les cinq premières Unités de Formation. Sont déclarés titulaires du Brevet d'Encadrant Fédéral 2^{ème} échelon, les candidats ayant validé les trois Unités de Formation suivantes.

En cas d'échec, le candidat conserve le bénéfice des UF acquises et repasse les UF manquantes pour obtenir le diplôme.

Les résultats sont communiqués par la CNR, sous réserve de leur validation définitive par la FFRS (Commission Enseignement).

FORMATION ET VALIDATION

1. VOLUME ET CONTENUS.

Préambule.

La formation est ouverte à tous. Elle est obligatoire, dans l'ordre chronologique des modules, afin de valider successivement les différentes UF. La non acquisition de l'une d'elles n'entrave pas la poursuite du parcours à condition d'enchaîner le module et l'unité de formation suivants, sans sauter d'étapes.

Le volume de la formation, qui s'étale sur **1 année** (BEF1) ou **2 années** (BEF1 et BEF2), comporte 5 modules.

Brevet d'Encadrant Fédéral 1^{er} ECHELON.

Module 1 : temps national ou interrégional de formation, (3 jours).

Formation : techniques fondamentales du randonneur, techniques fondamentales de l'encadreur, pédagogie de leur apprentissage.

Validation de **l'UF1**.

Module 2 : temps national ou interrégional de formation (3 jours).

Formation : aspects législatifs et réglementaires des déplacements en roller, Code de la Route, sécurité du randonneur, infrastructures, équipements, typologies de randonnées.

Validation de **l'UF2**, de **l'UF3**.

Module 3 : temps interrégional ou régional de validation (2 jours).

Validation de **l'UF4** et de **l'UF5**.

Brevet d'Encadrant Fédéral 2^{ème} ECHELON.

Module 4 : temps interrégional ou régional de formation (2 jours).

Formation : aspects réglementaires et organisationnels des manifestations, cahiers des charges, lecture de cartes, road-book, gestion de l'encadrement, briefing - débriefing, constitution du dossier.

Module 5 : temps local de validation (2 jours), dans le club ou dans l'association.

Validation de **l'UF6**, de **l'UF7** et de **l'UF8**.

2. FORMATEURS.

L'organisation administrative et logistique des modules de formation est placée sous la responsabilité de la Commission Nationale Randonnée, ou de son représentant. La formation est pilotée par les responsables nationaux sous l'autorité de la Direction Technique Nationale.

3. JURY.

Les membres du jury, nommés par la Commission Nationale Randonnée, sont les cadres techniques de la Fédération, des Brevetés d'Etat ainsi que des experts reconnus (Police Nationale, Brigade Roller, etc...).

**BREVET D'ENCADRANT FEDERAL 1^{er} ECHELON
FICHE D'INSCRIPTION RANDONNEE**

Année :
Discipline :

NOM :
Prénom :
Date de Naissance :
Adresse :
CP et Ville :
☎ Domicile :
📱 Portable :
@ Mail :
Club :
N° licence de la saison en cours :

PHOTO d'identité collée

Je sollicite mon inscription à la formation :	OUI	NON
Je sollicite mon inscription aux épreuves du BEF 1 ^{er} échelon :	OUI	NON

Je m'engage à respecter le Cahier des Charges
du Brevet d'Encadrant Fédéral 1^{er} échelon Randonnée

Fait à :
Le :

Signature :

Pour valoir ce que de droit

**BREVET D'ENCADRANT FEDERAL 2^{ème} ECHELON
FICHE D'INSCRIPTION RANDONNEE**

Année :
Discipline :

NOM :
Prénom :
Date de Naissance :
Adresse :
CP et Ville :
☎ Domicile :
📱 Portable :
@ Mail :
Club :
N° licence de la saison en cours :

PHOTO d'identité collée

Je sollicite mon inscription à la formation :	OUI	NON
Je sollicite mon inscription aux épreuves du BEF 2 ^{ème} échelon :	OUI	NON

Je m'engage à respecter le Cahier des Charges
du Brevet d'Encadrant Fédéral 2^{ème} échelon Randonnée

Fait à :
Le :

Signature :

Pour valoir ce que de droit

**ATTESTATION DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION
D'ENCADREMENT DE RANDONNEES**

A remplir dans sa totalité par le Président de l'Association

NOM du PRESIDENT :

Adresse :

CP et Ville :

 Domicile :

 Portable :

NOM du CANDIDAT :

Prénom :

ASSOCIATION et VILLE :

Nombre et type de randonnées encadrées :

Fonctions assurées (bref rapport circonstancié) :

En ma qualité de Président de l'Association, j'atteste que
Monsieur*, Madame* _____

A réellement encadré des randonnées

Fait à :

Le :

Signature :

Pour valoir ce que de droit

* Barrer la mention inutile.

RESULTATS BREVET D'ENCADRANT FEDERAL RANDONNEE

ANNEE :

BEF 1^{er} ECHELON

N°	NOM et PRENOM (en majuscule)	CLUB N° licence	UF1 acquis O/N	UF2 acquis O/N	UF3 acquis O/N	UF4 acquis O/N	UF5 acquis O/N	BEF1 OUI/NON	UF conservées
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

RESULTATS BREVET D'ENCADRANT FEDERAL RANDONNEE

ANNEE :

BEF 2^{ème} ECHELON

N°	NOM et PRENOM (en majuscule)	CLUB N° licence	UF6 acquis O/N	UF7 acquis O/N	UF8 acquis O/N	BEF2 OUI/NON	UF conservées
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							